

ON S'ABONNE :  
 Cahors, bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL,  
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE  
 TARN-ET-GARONNE :  
 Un an..... 16 fr.  
 Six mois..... 9 fr.  
 Trois mois..... 5 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

**PRIX DES INSERTIONS**  
**ANNONCES,**  
 25 centimes la ligne  
**RÉCLAMES,**  
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus  
 à Cahors, au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

**CALENDRIER DU LOT.**

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
28	Dim.	ss. Innocens.		☉ P. L. le 6, à 7 h. 47' du mat.
29	Lundi.	s. Thomas.	Cazals, Cremps, St-Paul-Labouffie, Nadailhac.	☽ D. Q. le 14, à 10 h. 41' du mat.
30	Mardi.	s. Eugène.		☉ N. L. le 21, à 8 h. 13' du mat.
31	Mercredi.	s. Sylvestre.	Montcuq, Gramat.	☽ P. Q. le 27 à 11 h. 53' du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une  
 insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.  
 Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.  
 Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-  
 FITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls char-  
 gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

**SERVICE DES POSTES.**

HEURE DE LÈVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnaud-Montriat.	7 h. du m. 7 h. du m. 7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Labenque, l'Aveyron), Fumel, Castelnaud, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	6 h. 30 m. du s.

Cahors, 24 Décembre 1862.

**BULLETIN**

Hier, mardi, a paru dans le *Moniteur* le dé-  
 cret impérial par lequel le Sénat et le Corps légis-  
 latif sont convoqués pour le 12 janvier prochain.

La discussion des affaires du Mexique au sénat  
 espagnol intéresse beaucoup les esprits, à Ma-  
 drid. Tout le monde comprend que deux nations  
 comme l'Espagne et la France doivent vivre en  
 bons rapports. Aussi les hommes clairvoyants re-  
 grettent que M. Calderon-Collantés ait laissé  
 échapper à la tribune des paroles que le  
 gouvernement Français a cru devoir relever.  
 Disons, de suite, que M. Collantés lui-même  
 en a atténué le sens dans la séance suivante.  
 Dans tous les cas, la France a prouvé qu'elle  
 pouvait se passer, pour continuer la guerre, de  
 la coopération de l'Espagne.

« Quand les trois puissances s'entendaient  
 pour faire la guerre, dit M. Limayrac, dans le  
*Constitutionnel*, il était tout naturel qu'elles  
 fussent d'accord pour faire des traités ; mais  
 la France étant restée seule à poursuivre les  
 réparations qui lui étaient dues pour le passé  
 et les garanties que réclamaient l'avenir, — à  
 qui pourrait-on faire croire qu'après le succès  
 de ses armes, elle aura à attendre les avis  
 ou le consentement, ou la coopération d'autrui,  
 pour accepter les réparations auxquelles elle a  
 droit, et pour reconnaître un gouvernement  
 qui lui offrirait les garanties nécessaires ?

» Nos alliés ont cru devoir s'arrêter, nous  
 avons cru devoir aller en avant. Chacun a la  
 responsabilité de sa conduite, et la France ne  
 craint pas d'assumer la responsabilité entière  
 de l'œuvre qu'elle poursuit au Mexique.

» Jamais la France n'a vu dans l'expédition  
 du Mexique une affaire d'ambition particulière :  
 ni conquête, ni colonie, telle a été sa pensée  
 constante. Elle sera donc heureuse, au retour  
 de la paix, de voir le Mexique reprendre ses

relations avec les autres puissances et celle-ci, par  
 leur concours, venir consolider le gouvernement  
 que les Mexicains, rendus à eux-mêmes, se se-  
 ront donné.

L'Empereur Alexandre vient de faire, en  
 faveur de la Pologne, un acte auquel tout le  
 monde applaudira :

Les biens confisqués à ceux des patriotes  
 qui avaient pris part aux insurrections de 1830  
 et 1831, viennent de leur être rendus. La res-  
 titution s'étend à ceux qui sont dans l'exil ou  
 à leurs enfants. Cet ukase est accueilli par les  
 Polonais qui résident en France avec une loyale  
 gratitude.

La chambre italienne vient de s'ajourner.  
 Dans quelques jours, la clôture de la session  
 législative sera prononcée.

Le projet de réformes attribué au gouverne-  
 ment pontifical est pleinement confirmé par les  
 dépêches de M. le prince de La Tour-d'Auvergne.

Une constitution par voie d'élection est pro-  
 mise, des mesures empreintes d'un sage libéra-  
 lisme sont annoncées. Ces projets, écrit notre  
 ambassadeur à Rome, impressionnent vivement  
 les populations.

La circulaire de M. Drouyn de Lhuys, au  
 sujet des affaires de Grèce, jette une clarté op-  
 portune sur des démarches jusqu'ici laissées  
 dans l'obscurité ou abandonnées à la contro-  
 verse, dit notre correspondance parisienne. Il est  
 positif désormais que le gouvernement de l'Em-  
 pereur, d'accord avec le cabinet de Saint-Péters-  
 bourg, s'en tient au traité de 1832 et, en le  
 respectant, oblige l'Angleterre à s'y soumettre.  
 Pour le moment c'est tout ce qu'il faut. Le sur-  
 plus viendra à son heure. Souhaitons seulement  
 que le peuple grec, livré à lui-même, ait une  
 sagesse de résolutions qui nous réjouirait beau-  
 coup, mais qui nous surprendrait plus encore.

L'assemblée nationale grecque s'est réunie à  
 Athènes, le 22 décembre, avec un grand céré-  
 monial. On attend encore le rapport de M. Bul-  
 garis.

Les nouvelles de Vera-Cruz nous affirment que  
 plusieurs villes se sont déclarées en faveur de  
 l'expédition française. La ville de Plascala a  
 montré une grande opposition à Juarez, dont  
 l'intention était de s'y établir pour arrêter la  
 marche des Français sur Mexico. Les cris de :  
*Vive la France !* ont plusieurs fois retenti.

A. LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas.)

Berlin, 21 décembre.  
 Le directeur de la police de Breslau a prévenu les  
 journalistes de cette ville qu'il ferait saisir toute feuille  
 qui publierait des souscriptions pour le fonds national,  
 en faveur des familles des sous-officiers con-  
 damnés dans l'affaire de Grandin.

Vienne, 21 décembre.  
 Plusieurs journaux annoncent que la division tur-  
 que, commandée par Dervisch-Pacha, a franchi la  
 frontière du Monténégro et qu'elle a occupé Ravina  
 et Glaviza, pour y construire un fort.

Les Monténégrins se préparent au combat. Qua-  
 tre voïvodes ont déjà mis leurs hommes sur pied.  
 Le secrétaire du prince Nicolas a protesté, à Vienne,  
 auprès des représentants des grandes puissances.

Naples, 21 décembre.  
 Le journal officiel de Naples réfute l'article de la  
*France* qui, en s'appuyant sur le rapport du général  
 de Lamarmora relatif au brigandage, a insinué que  
 l'unité italienne était impossible. Le journal officiel  
 dit que la diminution des bandes prouve le succès des  
 troupes et que la coopération des habitants à l'œuvre  
 répressive est l'indice de leurs aspirations unitaires.  
 Le journal officiel affirme enfin que la sûreté publi-  
 que s'est beaucoup améliorée, les crimes ayant été  
 réduits de moitié, et les vols ayant presque entière-  
 ment cessé.

Naples, 22 décembre.  
 Un corps de troupes françaises et italiennes com-  
 biné, sous les ordres du major Lachelli, a dispersé  
 les restes de la bande de Tristany sur la frontière  
 pontificale.

Le journal officiel de Naples annonce que le mi-  
 nistère s'est fait envoyer à Turin tous les documents  
 relatifs à la *Camorra*, afin d'étudier les mesures à  
 prendre pour arriver à la destruction complète de  
 cette association.

Emprunt italien, 72 80.  
 Londres, 21 décembre.  
 Le *Times* dit : Nous ne nions pas la sagesse des  
 Grecs dans le choix du prince Alfred, mais nous

nions qu'il fût sage, de notre part, d'accepter  
 la couronne de Grèce. Nos intérêts nationaux  
 ne coïncident pas avec ceux de ce pays. La Grèce a  
 besoin, avant tout, d'un crédit qu'elle obtiendrait  
 avec le prince Alfred pour roi, mais la présence du  
 fils de la reine Victoria sur le trône hellénique amoind-  
 rirait l'influence de l'Angleterre dans les conseils de  
 l'Europe. Nous parlerions encore en puissance orien-  
 tale et non plus en puissance européenne. Notre avis  
 est donc que la Grèce doit se charger elle-même  
 de son gouvernement et que nous devons non-seu-  
 lement nous abstenir de toute intervention dans sa  
 révolution actuelle, mais aussi décliner toute obliga-  
 tion qui pourrait nous forcer à une intervention dans  
 l'avenir.

Madrid, 21<sup>er</sup> décembre.

La *Correspondencia* annonce que le général Con-  
 cha a envoyé ce matin au ministère sa démission du  
 poste d'ambassadeur d'Espagne à Paris.

La discussion sur les affaires du Mexique continue  
 au sénat. Dans la séance d'aujourd'hui, M. Bernu-  
 dez Castro a critiqué tous les actes du général Prim  
 au Mexique. Il a déclaré que le parti conservateur  
 mexicain était terrifié par Juarez. Il a exprimé le dé-  
 sir qu'un gouvernement stable soit établi dans ce  
 pays. L'orateur a enfin blâmé la convention de Sole-  
 dad et le rembarquement du corps espagnol.

On croit que le général Concha prendra demain la  
 parole.  
 Les lettres de Lisbonne représentent le roi Ferdin-  
 and comme peu désireux d'aller occuper le trône  
 de Grèce.

**Revue des Journaux.**

MONITEUR.

Le *Moniteur* s'exprime ainsi dans son bul-  
 letin :

« Les feuilles de New-York discutent avec  
 vivacité l'offre des bons offices de la France. Quel-  
 ques-unes, appuyant leurs critiques sur  
 des renseignements inexacts, exagèrent la por-  
 tée de cette démarche et en méconnaissent  
 le caractère. Un article du *Courrier des Etats-  
 Unis*, que nous reproduisons plus loin, éta-  
 blit la vérité des faits et démontre, dans les  
 termes les plus péremptoires, que l'ouverture  
 faite par la France a été à la fois désintéres-  
 sée, opportune, et soucieuse des droits et  
 des susceptibilités des belligérants. »

Ne pouvant citer textuellement l'article du  
*Courrier*, nous lui emprunterons le para-  
 graphe suivant :

« Vouloir rendre la France suspecte aux  
 Etats-Unis, parcequ'elle a cherché à leur four-  
 nir l'occasion de s'arrêter au seuil de tant de

moins qu'elle n'ait à ses cotés un guide sûr qui lui im-  
 prime une bonne direction et ne la laisse jamais s'en écarter.  
 On sait déjà que ce guide avait fait défaut à M<sup>lle</sup> d'Avi-  
 gny, que sa mère n'avait développé en elle que les mau-  
 vais instincts, et que le pauvre père n'avait jamais eu  
 d'autorité sur sa fille.

Le cœur de Laure bondissait de joie à la pensée d'une  
 entrevue mystérieuse sous les grands marronniers, et des  
 brûlants aveux qu'elle allait entendre.

« Et le comte ? se demanda-t-elle tout à coup ; s'il  
 apprenait cela !... Mais comment le saurait-il ? M. Emery  
 a autant d'intérêt que moi à tenir l'aventure secrète.  
 D'ailleurs, quand il l'apprendrait, ce ne serait là qu'un  
 juste châtement de son indifférence. Quand on veut  
 rester sûr du cœur et de la conduite de sa fiancée, on ne  
 l'abandonne pas à elle-même et à ceux qui lui font la  
 cour. »

Ainsi elle s'efforçait de justifier par des sophismes une  
 démarche qu'elle savait fort bien être coupable.

Bientôt une autre pensée la frappa : s'il allait en résulter  
 un duel !

Un duel ! à ce mot, la plupart reculeraient épouvantées.  
 Outre qu'il expose la vie de deux hommes, un duel est  
 un éclat qui met dans toutes les bouches le nom de la  
 femme pour qui l'on s'est battu et qui rend publique la  
 faute commise. Si Laure avait songé à toutes ces choses,  
 elles lui auraient sans nul doute inspiré des scrupules et  
 de la prudence. Mais ses pensées ne s'arrêtèrent point  
 là-dessus. Elle vit dans un duel une aventure plus roma-  
 nesque, plus intéressante encore, qui la poserait en héroïne

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**  
 du 24 décembre 1862.

**Alice**

NOUVELLE

33

(Suite.)

**CHAPITRE XIII.**

La journée avait été à la fois trop longue et trop courte  
 pour M<sup>lle</sup> d'Avigny : trop longue, car, pour la première  
 fois de sa vie peut-être, elle avait réfléchi et souffert, et  
 elle aspirait à se voir délivrée de cette cruelle indécision  
 qui la tourmentait ; trop courte, parce qu'elle redoutait  
 maintenant de voir arriver l'heure fixée pour le rendez-  
 vous.

Déjà chacun est couché ; on est fatigué de la veille, et,  
 d'ailleurs, dans cette maison mondaine, on ne sait pas  
 jouir d'une belle soirée d'été, on n'apprécie que les plai-  
 sirs brillants. Toutes les lumières se sont éteintes vers dix

La reproduction est interdite.

heures ; une seule fenêtre est restée faiblement éclairée :  
 c'est celle de Laure, qui lit et relit le billet d'Achille, mais  
 avec des sentiments tout autres que ceux de la veille. On  
 a beau être légère, tant qu'on n'a pas commis d'inconsé-  
 quence, il en coûte de faire le premier pas. Laure s'é-  
 frayait maintenant de ce qui lui avait souri la veille, et,  
 pourtant un attrait irrésistible la poussait vers ce rendez-  
 vous. Au fond, elle n'aimait pas plus Achille que le comte ;  
 mais, surexitée d'une part, et, de l'autre, enivrée par  
 l'encens dont le jeune lion était si prodigue, elle s'ima-  
 ginait l'adorer et détester Edmond. Elle prenait pour de  
 l'amour les tressaillements de joie et d'orgueil qui s'em-  
 paraient d'elle au souvenir des regards enflammés d'Achille.  
 Jamais Edmond n'avait dardé sur elle de ces éclairs-là ;  
 jamais il n'avait eu en lui parlant cet accent passionné,  
 que l'autre savait si bien prendre.

Laure ouvrit la fenêtre pour respirer un instant, car  
 sa tête était brûlante et ses idées devenaient confuses. Un  
 spectacle enchanteur s'offrit alors à ses yeux. D'innom-  
 brables étoiles brillèrent au ciel, un peu effacées cependant  
 par les doux rayons de la lune, qui argentait le feuillage  
 et faisait étinceler comme des diamants les carreaux d'une  
 petite serre. Mille parfums de réséda, d'héliotrope, de  
 jasmin montaient jusqu'à elle. Toute cette nuit paisible  
 et radieuse invitait au repos et au recueillement.

Si la mère de Laure avait été une mère pieuse, elle eût  
 appris à sa fille à prier, à s'humilier devant Dieu en  
 présence d'une matinée riante ou d'une nuit étoilée, et  
 Laure, en ouvrant sa fenêtre ce soir-là, fût tombée à  
 genoux en demandant pardon au ciel de ses pensées cou-

calamités, c'est la calomnie gratuite et contre toute évidence. Sa démarche porte en elle-même le cachet du désintéressement absolu et de la loyale sympathie qui l'ont dictée. Elle n'a entendu ni imposer une solution ni s'immiscer même dans le dénouement qu'elle espérait préparer. Son unique désir a été d'amener les deux partis à mettre un moment bas les armes, dans la pensée qu'ils parviendraient à s'entendre du moment où ils seraient parvenus à se parler. Son ambition n'allait et ne va pas au-delà d'un grand service moral ajouté à ceux dont l'Union américaine lui a été redevable dans le passé.»

LE CONSTITUTIONNEL.

Nous lisons dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Ed. Simon :

« Un journal semi-officiel d'Athènes, la Grèce déclare que les grecs sont fermement résolus à élever au trône le prince Alfred, et que si l'Angleterre ne se rendait pas à leurs désirs, ils proclameraient la république. »

« Nous ne croyons pas que telle puisse être l'intention des Grecs, car ils se rendront sans doute compte de leur position vis-à-vis des puissances protectrices et des devoirs qu'ils ont à remplir envers les cabinets qui ont fondé et garanti leur indépendance. Ils n'oublieront pas qu'en repoussant les conseils des puissances, ils renoncent en même temps aux avantages considérables que l'acceptation de ces conseils leur aurait assurés. Sans l'appui des trois cabinets protecteurs, la Grèce, il est aisé de le prévoir, entre dans une période pleine d'aventures et de périls. »

LA FRANCE.

M. Esparbié s'exprime ainsi dans la *France* : « On annonce de Marseille que l'Angleterre a fait demander à son ambassadeur au cabinet de Constantinople l'autorisation d'établir à Lemnos un dépôt de charbon, et sans malveillance aucune, il est permis de s'étonner de ces besoins qui se révèlent ainsi tout-à-coup, pour la marine anglaise, dans toutes les parties du monde où éclate un conflit, ou bien s'élève un intérêt qu'elle suppose rival des siens. »

DÉBATS.

Le *Journal des Débats* analyse la circulaire de M. Drouyn-de-Lhuys sur les affaires de Grèce « pièce historique, supérieurement rédigée, comme tout ce qu'écrivit cet homme d'Etat » ; M. Allouy fait ensuite observer que les événements ont marché depuis le 4 décembre, date de la publication de cette circulaire, et que de nouveaux incidents se sont produits :

« A l'heure qu'il est, le prince Alfred est peut-être proclamé roi de Grèce. D'un autre côté, l'Angleterre en se décidant à céder les îles Ioniennes à la Grèce, n'a-t-elle pas trouvé le moyen de regagner une partie du terrain qu'elle a sacrifié de bonne grâce en refusant la couronne de Grèce pour le prince Alfred ? Comment cette résolution inattendue sera-t-elle envisagée par les deux autres puissances ? »

M. de Girardin publie, dans la *Presse*, une série d'articles sur le « message du président Lincoln. » Entre autres hypothèses, il argumente ainsi, admettant la défaite du Nord :

« Vainqueur, le Nord laissera-t-il vaincu, le Sud, ses institutions souveraines, sa représentation nationale, sa participation fédérale, la liberté de la tribune, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement, la liberté de réunion, la liberté d'association, ou les lui enlèvera-t-il ? S'il les lui laisse, ce

qu'il aura reuversé ne se relèvera-t-il pas contre lui ? S'il les lui enlève, l'Union fédérale aura-t-elle deux lois et deux poids : une loi, la liberté, pour les vingt-et-un états victorieux ; une autre loi, la défiance, pour les treize états vaincus, et traités en pays conquis ?... »

« Puisse l'immense faute de n'avoir point accepté la séparation volontaire demandée par le Sud, dit, en terminant M. de Girardin, n'être pas une faute irréparable, inconsidérément commise par le président Lincoln, et cruellement expiée par le Nord. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

23 novembre.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'Empereur recevra au palais des Tuileries, le 1<sup>er</sup> janvier, à une heure, le corps diplomatique, les corps constitués, les autorités civiles, les officiers de la garde nationale et de l'armée. »

« L'Empereur et l'Impératrice recevront le 2 janvier, à neuf heures du soir, les dames du corps diplomatique et les dames qui ont déjà été présentées à Leurs Majestés Impériales. »

« Les dames pourront être accompagnées de leurs maris ; »

« Elles auront le manteau de cour ; »

« Les hommes seront en grand uniforme ou en habit de cour. »

— Le *Moniteur* publie le décret par lequel sont nommés : président du Sénat, M. Troplong ; vice-présidents, MM. de Royer, le comte Baraguay-d'Hilliers, le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely et le duc de Malakoff.

— On continue à parler d'une conférence qui se tiendrait à Paris, pour le règlement des affaires de Grèce et à laquelle assisteraient des représentants de la France, de l'Angleterre et de la Russie.

— A l'issue de la Messe, dite à la chapelle du château, il y a eu avant-hier réception aux Tuileries.

— Les maréchaux de France, réunis en ce moment à Paris, ont dîné avant hier aux Tuileries.

— M. Adolphe de Leuven est nommé directeur de l'Opéra-comique, en remplacement de M. Perrin, nommé directeur de l'Opéra.

— On dit que la brochure de M. Proudhon ne paraîtra pas avant le 15 janvier.

— Le général Fleury, qui est allé à Bruxelles remplir une mission de l'Empereur auprès de S. M. le roi Léopold, est de retour à Paris.

— M. Garnier-Pagès est à Turin.

— L'inauguration de l'église Notre-Dame, a lieu aujourd'hui, veille de Noël.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêté de M. le directeur général des postes, en date du 20 décembre, M. Lecousturier, directeur à Langon, a été nommé directeur à Figeac, en remplacement de M. Guary, appelé à Fontenay-le-Comte.

Par arrêté de M. le Directeur général de l'enregistrement et des domaines, en date du 20 décembre, M. Darnal, surnuméraire à Tonneins, a été appelé, en la même qualité, à Cahors.

Par décision de M. le Ministre des travaux publics, en date du 18 décembre courant, M. Mengy, ingénieur en chef des mines de 2<sup>e</sup>

plaisait à les traiter de rivaux — sous le rapport de la sensibilité du cœur.

« Laure, mon adorée, mon idole, ma vie, lui dit-il, après avoir épuisé tout son répertoire de grandes phrases, non, vous ne m'aimez pas comme je vous aime. — Qu'est-ce qui vous dit cela ? » demanda-t-elle avec tendresse.

Et, en effet, en ce moment, elle croyait l'aimer tout de bon.

« Ce qui me le dit ? Hélas ! une personne si supérieure, si parfaite, peut-elle trouver qui que ce soit digne de son amour ? »

— Adroit flateur ! répondit-elle en minaudant, vous voulez donc qu'on vous dise en toutes lettres : je t'aime ! — Oh ! répète ce mot, ange céleste, répète-le jusqu'à ce que j'expire de bonheur à tes pieds.

— Mon Achille !

— Ma Laure !

Il y eut un moment de silence.

« D'ailleurs, reprit bientôt Emery en simulant à s'y méprendre une profonde mélancolie, mieux vaut pour moi mourir que de te voir dans les bras d'un autre. — Jamais je ne serai à un autre, je te le promets. — Et tes parents ? — Je leur déclarerai que je ne veux épouser que toi. »

Dans la fièvre du moment, elle allait jusqu'à perdre de vue la couronne de comtesse, si longtemps l'objet de tous ses vœux.

« Mais ils n'y consentiront pas : je sais fort bien que je déplaîs à ton père. »

classe, a été chargé de l'arrondissement minéralogique de Rodez et du contrôle de l'exploitation du chemin de fer de Carmaux à Albi, en remplacement de M. Cacarié, chargé, par une décision du même jour, du service de l'arrondissement minéralogique de St.-Etienne et du contrôle de l'exploitation du chemin de fer du Bourbonnais. Ces dispositions doivent avoir leur effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Les avis des marchés aux grains tenus samedi sur les divers points de l'Empire, signalent une baisse générale et importante. Les cours du froment ne dépassent pas, en moyenne, de 20 fr. 50 à 21,50 l'hectolitre, bonne qualité marchande.

VILLE DE CAHORS

EMPRUNT DE L'ABATTOIR

2<sup>e</sup> Tirage de 15 Obligations à 400 francs.

Numéros sortis :

10 — 12 — 32 — 64 — 73 — 86 — 104 — 133 — 151 — 175 — 201 — 235 — 252 — 263 — 281.

CONFÉRENCE DES AVOCATS.

Samedi soir, la conférence des avocats a tenu sa 4<sup>e</sup> séance : Elle était présidée par M<sup>e</sup> Dufour, bâtonnier, assisté de M<sup>e</sup> Guilhou, vice-président, et de M<sup>e</sup> Fieuzal (Frédéric), remplissant les fonctions de secrétaire en l'absence de M<sup>e</sup> Besse de Laromiguière.

La question à discuter était :

« Si l'usufruitier fait des constructions sur le fonds soumis à l'usufruit, le nu-proprétaire a-t-il le droit de les retenir sans indemnité ? »

M<sup>e</sup> Ducros, a plaidé pour l'affirmative ;

M<sup>e</sup> Talou, pour la négative.

M<sup>e</sup> Armand, a conclu comme ministère public.

Après le résumé de M. le Président, la conférence consultée, a adopté l'affirmative.

Théâtre de Cahors.

Nous apprenons à l'instant que M. Donnay vient de s'assurer, pour quelques représentations, le concours de M<sup>lle</sup> Adeline Lacombe, forte chanteuse contralto, des théâtres de Lyon, Bordeaux et Toulouse, et de M. Des-teray, premier baryton.

Le public cadurcien sera heureux d'apprendre cette nouvelle qui lui promet une série de brillantes représentations.

M<sup>lle</sup> Lacombe vient de jouer à Béziers, où elle a reçu l'accueil le plus flatteur et les ovations dignes de son talent.

Dimanche, pour la première représentation de M<sup>lle</sup> Adeline Lacombe, la *Favorite*.

On nous écrit de Gourdon :

La Société orphéonique de Gourdon, a reçu la consécration de l'autorité supérieure. La décision de M. le Préfet, accordant à cette Société l'autorisation exigée par l'art. du code pénal, a été approuvée par M. le Ministre de l'Intérieur, le 10 décembre courant.

La Société, placée sous le patronage de M. le Maire, a son conseil d'administration ainsi composé :

MM. De Marguery, sous préfet, président hon. Bonafous-Murat, receveur particulier, président ;

Gary, trésorier ;

Lacambre, secrétaire ;

Guibert commissaire-vérificateur ;

Bonafous-Murat, stationnaire au bureau télégraphique de Gourdon, directeur des études ;

Maturié, fils, avocat, directeur-suppléant.

— Tu sais fort bien aussi que mon père fait tout ce que je veux.

— Et ta mère ! elle a toujours rêvé pour toi une alliance dans la noblesse.

— Il faudra bien qu'elle renonce à son rêve. Je n'aime pas le comte.

— Non, non, impossible de rien espérer, à moins de leur arracher leur consentement.

— Par quel moyen ?

— Suis-moi, je te conduirai chez une de mes parentes, dame respectable qui habite à peu de distance. Demain de grand matin nous partirons ensemble pour Mézières, ma ville natale. Arrivés là, nous écrirons à tes parents pour implorer leur pardon et leur consentement à notre mariage. Et comment le refuser, s'ils tiennent à prévenir un scandale et à sauver la réputation de leur fille ?

— Ma réputation ? mais, monsieur, je ne la compromettrais point à ce point ! » s'écria Laure avec plus d'effroi que de colère.

Cette proposition l'avait moins révoltée qu'effrayée ; elle était aussi peu capable d'une indignation vertueuse que d'une résolution hardie, et, dans l'idée d'un enlèvement, ce qui la faisait reculer ce n'était pas tant la chose en elle-même que la crainte des embarras et des difficultés de l'exécution, jointe à celle des jugements du monde. En un mot, elle redoutait les conséquences plus qu'elle ne haïssait la faute.

En un instant, elle eut réfléchi qu'il valait mieux devenir très-commodément comtesse de Rochebrune que d'acheter si cher le bonheur de s'appeler M<sup>me</sup> Emery.

L'administration des postes a, dit-on, le projet d'établir, dans ses bureaux des villes et des campagnes, des registres destinés à recevoir les réclamations du public en ce qui concerne les diverses branches de service. L'innovation pratiquée en Autriche avec succès, réussira également en France. Chaque mois, les inspecteurs de département feraient un relevé sommaire des notes consignées aux registres buralistes et les transmettraient, avec leurs observations, à la direction centrale. Toute réclamation devrait être signée de la personne qui la ferait, ou attestée par deux témoins, à l'égard des illettrés.

Le moment est opportun pour rappeler que les pétitions concernant les taxes de prestation de poids et mesures sont exemptes de timbre, quel que soit le montant de la taxe au sujet de laquelle on réclame. Le rôle des prestations étant publié généralement fin décembre, les réclamants ont, pour faire leurs demandes, jusqu'au 31 mars inclusivement.

D'un jugement rendu, le 11 décembre, par le tribunal de commerce de la Seine, il résulte que la dernière maladie pour les frais de laquelle la loi accorde un privilège aux médecins, est la maladie suivie du décès et non la maladie qui a précédé la faillite.

Cette question intéresse le corps médical. Beaucoup de médecins, qui ont soigné un malade tombé en faillite, réclament leur paiement par privilège, en soutenant que la dernière maladie doit s'entendre de la maladie qui a précédé la déclaration de faillite. C'est cette prétention qui a été repoussée par le tribunal.

La Compagnie du Midi, qui, avec celle de Lyon, a tenu, depuis le commencement de l'année, la tête dans le tableau des recettes hebdomadaires des chemins de fer, accuse pour sa dernière semaine une diminution de 239,721 fr. 33 c.

Cette diminution tout à fait exceptionnelle résulte des pluies torrentielles qui ont défoncé toutes les routes depuis Carcassonne jusqu'à Cette, et de l'interruption des correspondances maritimes. Les marchandises de toute la zone atteinte ne peuvent pas être amenées aux gares, et les trains partent sans avoir reçu, par force majeure, les contingents des chargements habituels.

Le mot *paroisse* a, dans l'usage, une double acception : il s'applique tantôt à l'association catholique placée sous la direction spirituelle d'un même curé ou desservant, tantôt à l'ensemble des habitants compris dans une même circonscription communale.

D'après la jurisprudence usuelle du ministère de l'intérieur et de la justice, jurisprudence conforme à celle du conseil d'Etat, une libéralité faite à une paroisse doit dorénavant en exécution de la circulaire de M. le ministre de la justice, en date du 10 avril 1862, être acceptée, soit par la fabrique, soit par la commune, suivant que sa destination est religieuse ou communale.

Il est toujours convenable, lorsqu'une donation entre vifs est ainsi faite, de ne transmettre le dossier au gouvernement qu'après avoir invité le donateur à attribuer expressément la libéralité à l'établissement dans les attributions duquel rentre le service qu'il a voulu favoriser ; les fabriques, les curés et desservants n'étant point habiles à recueillir les donations qui leur sont faites « dans un intérêt communal ou pour le soulagement des pauvres. »

Ces libéralités doivent être spécialement attribuées aux communes ou aux bureaux de bienfaisance.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Elle eut le temps de faire cette réflexion, car Achille, stupéfait de son refus catégorique, ne trouva pas tout de suite une réponse.

Bientôt cependant il reprit assez de sang-froid pour demander à Laure, en fixant sur elle un regard empreint d'un tendre reproche :

« N'avais-je pas raison de dire que vous ne m'aimez point ? »

— Ne peut-on pas vous aimer sans se laisser enlever par vous ? répondit-elle sèchement.

— Non, Laure, puisque sans cela vous ne seriez jamais ma femme.

— Et vous avez cru que je partirais ainsi sans m'être préparée, sans argent, sans linge, sans robes...

— Ma cousine vous fournira les vêtements de voyage, et, quand à de l'argent, j'ai pris mes précautions.

— Peine inutile ! je ne partirai point.

— Vous partirez, vous dis-je ! s'écria-t-il avec une fureur qu'il eut encore l'adresse de déguiser sous les apparences du délire de la passion. O Laure, mon amour est si grand qu'il brave jusqu'à ta volonté même. Il faut que je te possède à tout prix ! »

Et, lui passant un bras autour de la taille, il cherchait à l'entraîner vers une petite porte du jardin qui donnait sur une ruelle. C'était par là qu'il avait pénétré, les domestiques négligeant parfois de fermer cette porte.

Vicomtesse de LERCHY.

La suite au prochain numéro.

Le Comice agricole des cantons réunis de Martel et de Vayrac, vient de nous communiquer le résumé de ses derniers travaux. Nous sommes heureux de les publier dans nos colonnes.

A. LAYTOU.

Martel, le 24 nov. 1862.

Monsieur,

Le Comice agricole des cantons réunis de Martel et de Vayrac a discerné, hier, dans l'hôtel de la Mairie, les récompenses qu'il avait accordées aux cultivateurs de ces deux localités, afin de stimuler leur zèle et de diriger leurs efforts dans la voie du progrès.

Cette association compte dans son sein les hommes les plus considérables des deux cantons, et se compose d'environ 60 membres.

Voilà déjà deux années qu'elle s'est constituée et qu'elle vit de ses propres ressources. Cependant le Gouvernement, déjà pénétré des services qu'elle est appelée à rendre à notre contrée, lui a récemment accordé quelques secours.

Pour vous donner une idée du bien qui peut en résulter, je ne puis mieux faire que de mettre sous vos yeux l'exposé des travaux de l'année 1862.

Ce compte-rendu a été présenté par M. Ferdinand Foulhiade, de la Rivière, en séance solennelle. Après cette lecture la distribution des primes a eu lieu.

Elles se composent de médailles en bronze et de récompenses pécuniaires. Cette distribution a été suivie d'un banquet de cinquante couverts auquel tous les lauréats avaient été conviés; et c'est ainsi que s'est terminée cette fête toute fraternelle qui paraît avoir produit la meilleure impression sur tous les esprits, et dont nous espérons qu'on gardera un bon souvenir.

Le comice, dont je suis auprès de vous l'interprète, vous serait bien reconnaissant si, dans le but de seconder notre œuvre, vous consentiez à donner dans votre Journal une gracieuse hospitalité au compte-rendu que je joins à cette lettre.

Recevez, etc.

Un Membre du Comice,

A. VEYSIÈRE.

RAPPORT AU COMICE

Messieurs,

Aux termes de votre règlement, votre Secrétaire, dans la séance solennelle où vous décernez vos récompenses, doit vous présenter le compte-rendu des travaux que vous avez accomplis dans l'année qui vient de s'écouler.

Permettez-moi d'espérer que la bienveillance à laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'habituer, me rendra facile la tâche qui m'incombe. D'ailleurs, Messieurs, pour répondre à votre attente et mériter votre attention, je ne saurais mieux faire que de puiser largement dans les excellents rapports qui vous ont été soumis par plusieurs de nos collègues.

Les encouragements que vous accordez aux cultivateurs, sont de diverses sortes. — Ils procèdent de deux idées, qui, pour être distinctes, n'en sont pas moins corrélatives; — et, par des moyens différents, ils tendent au même but : à savoir le développement progressif de la culture de nos cantons.

Vous avez pensé, Messieurs, et à bon droit, ce me semble, que favoriser l'engraisement du bétail ou en propager l'élevage, c'était indirectement mais sûrement augmenter la fécondité de la terre, et que primer le meilleur laboureur, c'était accroître la puissance productive du sol.

La fertilité, c'est le fumier qui la donne, et ce sont les animaux d'en-

grais qui le produisent de la manière la plus économique, en meilleure qualité et en plus grande quantité.

Les conditions générales de votre circonscription y ont amené, depuis longues années, du reste, la pratique de l'engraisement des diverses espèces animales. — C'était pour vous une indication, et vous avez tout lieu, je crois, de vous féliciter d'avoir marché sur les errements. — Pour la race porcine, en effet, si, pour des causes diverses qui sont présentes à vos souvenirs, votre concours n'a pas été aussi nombreux que le comportait l'importance de cette industrie dans nos environs, vous avez pu néanmoins y récompenser des animaux hors ligne, tel que ce New-Leicester de douze mois que vous a présenté M. François Matherre, votre premier lauréat, tel aussi que l'anglo-limousin, exposé par M. Melon, à qui vous avez décerné votre seconde prime.

D'autre part, votre concours des animaux gras de l'espèce bovine a dû vous donner pleine satisfaction. Les magnifiques animaux amenés sur le champ de l'exposition pour se disputer vos prix, prouvaient assez que votre appel avait été entendu. — Et cela devait être, car, dans notre pays, Messieurs, le bœuf, après avoir fourni son travail aux nécessités culturelles de nos exploitations, est presque partout soumis à l'engraisement. Cette industrie, déjà vieille parmi nous, est aussi prospère que bien entendue. — Je n'en voudrais, pour preuve, que le haut mérite des animaux que vous avez récompensés. — Chacun des membres du Jury se rappelle, avec un certain orgueil local, les superbes bœufs exposés par M. Sarrazac (François), qui ont valu à leur propriétaire votre première prime. La parfaite harmonie de leurs formes, la magnificence de leur embonpoint, les ont fait classer au premier rang, qui leur était vivement disputé par les animaux de M. Bonneval, de Plagne, votre second lauréat, et par ceux de M. Roche, de la Chapelle-aux-Saints, qui a obtenu votre troisième prix. — Tous ces animaux, qui sont allés finir sur le marché de Poissy, ont surabondamment démontré que l'industrie de l'engraisement est très-avancée dans nos cantons, où elle figure au nombre de nos principales richesses.

L'espèce ovine seule n'a pas répondu à votre attente, et vos primes n'auraient pas été décernées, sans le zèle et l'abnégation de vos collègues du Jury qui ont bravé les ennuis du champ de foire pour récompenser les animaux les plus méritants.

Dans la catégorie des reproducteurs, le nombre des concurrents était si restreint, que vous aurez à examiner si vous devez maintenir cet ordre de récompenses. — Quelques animaux, toutefois, ont paru, à votre commission, mériter les plus flatteurs éloges. Mais de ceux-là, Messieurs, je puis d'autant moins vous en parler, que je leur dois l'honneur d'être votre principal lauréat.

Si, abstraction faite du concours des bœufs gras, cet exposé sommaire vous paraît peu satisfaisant, vous voudrez bien remarquer que, non-seulement le bien, en soi, est toujours difficile à faire, mais encore que des causes multiples sont venues faire obstacle à vos salutaires impulsions; et il n'est pas jusqu'à votre concours de labourage qui n'en ait ressenti la funeste influence. Paralysé en 1861 par cette désolante sécheresse qui a si rudement éprouvé nos contrées, il a dû cette année être maintes fois remis par suite des fréquentes pluies de l'automne.

Ces fâcheux contre-temps de l'incertitude d'un beau jour, ont singulièrement réduit le nombre des concurrents à l'heure de la lutte.

Et cependant, malgré leur petit nombre, malgré les difficultés d'un terrain trop humide, vous avez pu y couronner, à juste titre, comme un laboureur hors-ligne, le nommé Thomas Delvert, de Condat. Et l'intelligence dont ce jeune homme a fait preuve dans la conduite de sa charue, ont engagé votre commission à

lui accorder la première prime, avec une mention très-honorable. Les autres concurrents, quoique moins heureux, ont fourni néanmoins un assez bon travail.

A côté des charrues Dombasle, aujourd'hui si répandues dans le pays, vous aviez admis à un concours spécial, l'araire Tomanie, la vieille charue locale, la seule possible dans les terrains rocailleux du causse. Les concurrents ont montré une grande habileté dans le maniement de ces instruments défectueux, et nous avons regretté de ne pouvoir accorder une troisième prime.

Les cultivateurs qui se pressaient nombreux sur le champ d'expériences, le vif intérêt avec lequel ils ont suivi les opérations, leurs discussions animées, l'émulation que ce spectacle excitait en eux, nous présageaient pour l'année prochaine, une joute brillante. Puissent ces heureuses impressions ne pas s'effacer avec l'heure qui les a vu naître!

Vos récompenses ne se limitent pas à l'énumération que vous venez d'entendre et dans un ordre d'idées qui ne pouvait échapper à votre haute appréciation, vous avez pensé que votre tâche resterait inachevée si vous n'accordiez aussi des encouragements aux fidèles collaborateurs de nos travaux. Vous vous êtes dit qu'honorer les bons serviteurs, c'est féconder moralement la terre, et vous avez été heureux de créer des récompenses destinées à rendre hommage à la probité, au dévouement, au mérite de ces précieux auxiliaires de nos cultures. Cependant, Messieurs, vos primes sont restées sans emploi. La faute nous en revient toute entière, il faut le reconnaître. Chacun de nous aurait pu, aurait dû signaler à votre attention les candidats qui lui paraissaient les plus dignes. Et si, par un sentiment de réserve exagérée, nous avons hésité à désigner ceux de nos serviteurs qui se sont distingués par leur bonne conduite, espérons que l'année prochaine ce regrettable précédent ne se renouvellera pas.

Parallèlement à ces récompenses, aussi honorables pour ceux qui les accordent que pour ceux qui les obtiennent, et que vous avez le regret de ne pouvoir décerner aujourd'hui, vous avez créé des encouragements destinés à préparer l'avenir en fournissant à la génération qui s'élève à nos côtés, les éléments d'une activité plus intelligente et plus fructueuse. — Par l'enseignement agricole, qui est l'enseignement professionnel des cultivateurs, vous avez voulu améliorer le premier des instruments de travail, celui qui aidera le mieux à l'avènement insensible du progrès, et deviendra le plus rude adversaire des vieilles habitudes, cette puissante force d'inertie. — Sur l'initiative de votre honorable président, à qui le comice est redevable du meilleur de ses travaux, et auquel, au nom de votre société, je suis heureux de rendre un hommage public de votre gratitude pour son dévouement à notre œuvre, vous avez décidé qu'il serait établi deux ordres de primes, les unes s'adressant aux élèves, les autres récompensant les maîtres, de telle sorte qu'une mutuelle émulation vous fit espérer un plein succès.

Si vous considérez, Messieurs, que cette partie de votre programme est entièrement nouvelle, qu'elle ne figure que de cette année seulement au nombre de vos primes, que les maîtres n'étaient aucunement préparés à cet enseignement, vous avez tout lieu de vous féliciter des résultats obtenus. — Quatre instituteurs vous ont amené leurs élèves, et un assez grand nombre de ces enfants ont pleinement satisfait et même dépassé l'attente de vos collègues de la commission d'examen.

Cette innovation sera fertile en conséquences heureuses, vous n'en sauriez douter. Deux membres de notre Société (\*), vous ont fourni d'ailleurs

(\* MM. Charles de Lamberterie, maire de Cressensac, et Joseph Louradour, agriculteur au château de Mirandol.

un salubre exemple. — Autorisant les maîtres à conduire leurs élèves sur les propriétés qu'ils cultivent avec l'habileté que nous connaissons, nos collègues, par des explications pratiques données sur le terrain, ont singulièrement facilité à ces jeunes esprits, l'intelligence de leurs études. — Espérons, comme le remarque si justement M. Dubousquet, l'honorable rapporteur de votre commission, que cette initiative aussi louable que généreuse, trouvera parmi nous de nombreux imitateurs.

Les diverses récompenses que vous allez décerner, s'adressent seulement à quelques détails du travail agricole, si varié dans les applications. — La modicité de nos ressources ne vous a pas permis de multiplier vos encouragements. Dans leur généralité, ils embrassent néanmoins l'ensemble des conditions économiques de nos cantons, et vous les avez répartis avec sagesse. — Toutefois, Messieurs, et les limites de votre budget vous le permettant, vous auriez à examiner, si dans la situation nouvelle qui nous est faite, il ne serait pas convenable de s'occuper de l'amélioration de la viticulture dans notre région; favoriser, sur les côtes calcaires, où elle donne de si excellents produits, la culture de la vigne, qui viendrait y remplacer, avec avantage, les céréales si peu lucratives en des terrains arides; faire connaître les cépages les plus estimés, indiquer les modes de culture les plus conformes à la raison et les mieux justifiés par l'expérience, enseigner surtout les meilleurs procédés de vinification me paraît une œuvre de la plus haute importance, d'un intérêt majeur pour l'avenir de nos contrées, digne par suite de votre sollicitude si éclairée. — Le milieu dans lequel vous opérez est des plus favorables et doit stimuler votre zèle. — Exceptionnellement déjà vous faites de très-bons vins; et presque partout vous pouvez les obtenir supérieurs à ceux que vous récoltez, et vos produits peuvent être aisément décollés sans amoindrissement notable dans vos céréales. — Leur écoulement ne saurait vous préoccuper. — La consommation locale s'accroît avec le niveau de l'aisance, et les pays montagneux qui nous entourent, depuis longtemps déjà vos tributaires, viendront toujours vous demander vos produits. — Enfin, grâce à la facilité que nous devons aux nouvelles communications rapides, grâce surtout à cette législation salubre qui nous a rendu la liberté des échanges, cette loi naturelle des transactions humaines, nous trouverions à exporter à l'étranger nos vins, dont les longs parcours développent si bien toutes les qualités.

En vous retraçant, sommairement, l'ensemble de vos travaux, je ne puis m'empêcher de remarquer, Messieurs, que vous coopérez largement à l'œuvre collective du développement agricole. — Cultivateurs, vous êtes, sur les terres que vous exploitez, les générateurs du progrès, car vous y appliquez, dans des mesures diverses, les méthodes nouvelles que nous ont révélés les sciences. — Membres de notre Société, vous vous donnez la mission de diriger les laborieux efforts de nos concitoyens dans les voies les plus fécondes pour l'avenir, les plus lucratives dans le présent. Cette double action exercera la plus heureuse influence. — Honorez le travail, cette loi générale de l'humanité, et proclamez indirectement la parfaite solidarité de nos intérêts légitimes, cette idée capitale qui porte dans ses flancs la solution pacifique des grands problèmes de l'avenir, c'est, par l'agriculture, participer à un plus grand progrès.

A ces divers titres, Messieurs, vous pourriez un jour, dans le recueillement de votre conscience, vous rendre ce témoignage que, membre du comice des cantons réunis de Martel et de Vayrac, vous avez, dans la mesure de vos forces, contribué à l'amélioration morale et matérielle du pays que nous habitons.

Ferdinand FOULHIADÉ.

RÉPARTITION DES PRIMES

ANIMAUX GRAS.

Espèce bovine.

- 1<sup>re</sup> prime. — M. Sarrazac, de Cava g nac une médaille de bronze et 80 fr.
- 2<sup>e</sup> prime. — M. Bonneval, de Plagne, médaille de bronze et 70 francs.
- 3<sup>e</sup> prime. — M. Roche, de Lachapelle-aux-Saints, médaille de bronze et 50 fr.

Espèce ovine.

- 1<sup>re</sup> prime. — M. Teillard, de Cazillac, une médaille de bronze et 25 fr.
- 2<sup>e</sup> prime. — M. Cerou, de Saint-Michel, médaille de bronze et 20 fr.
- 3<sup>e</sup> prime. — M. Bourès, de Bétaille, médaille de bronze et 15 francs.

Espèce porcine.

- 1<sup>er</sup> prix. — M. François Matherre, de Cressy, médaille de bronze et 25 fr.
- 2<sup>e</sup> prix. — M. Melon, de Bétaille, médaille de bronze et 15 fr.

REPRODUCTEURS.

Espèce ovine, mâle.

- 1<sup>er</sup> prix. — M. Foulhiade, de La Rivière, médaille de bronze et 25 fr.
- 2<sup>e</sup> prix. — M. Tirengaut, de Martel, médaille de bronze et 20 fr.

Espèce ovine, femelle.

- Prix. — M. Tirengaut, de Martel, médaille de bronze et 25 fr.

Espèce porcine, mâle.

- Prix. — M. Foulhiade, de la Rivière, médaille de bronze et 25 fr.

Espèce porcine, femelle.

- Prix. M. Foulhiade, de La Rivière, médaille de bronze et 25 fr.

LABOURAGE.

Charrues à versoir.

- 1<sup>re</sup> prime. — M. Thomas Delvert, de Condat, médaille de bronze et 30 fr.
- 2<sup>e</sup> prime. — M. Maury (Pierre), de Martel, médaille de bronze et 25 fr.
- 3<sup>e</sup> prime. — M. Maury (François), de Martel, médaille de bronze et 20 fr.

Araires.

- 1<sup>re</sup> prime. — M. Paterné, de Cressensac, médaille de bronze et 15 fr.
- 2<sup>e</sup> prime. — M. Martin, de Martel, médaille de bronze et 10 fr.
- Mention honorable. — M. Tirengaut.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE,

Instituteurs.

- 1<sup>re</sup> prime. — MM. Sourzac, de Cressensac, médaille de bronze et 60 fr.
- 2<sup>e</sup> prime. — Frère Laur, de Martel, médaille de bronze et 40 fr.

Élèves.

- 1<sup>re</sup> prime. — Verdié (Jean), de Martel, un ouvrage d'agriculture et 40 fr.
- 2<sup>e</sup> prime. — Lascoux (Aymard), de Martel, ouvrage d'agriculture et 40 fr.
- 3<sup>e</sup> prime. — Clavel, de Martel.
- 4<sup>e</sup> prime. — Péryquoy, de Cressensac.
- 5<sup>e</sup> prime. — Lascoux (Pierre), de Baladou.
- Chacun de ces enfants a reçu 40 fr. et un ouvrage d'agriculture.
- Mention honorable. — Delsol, de Martel.

Ferdinand FOULHIADÉ.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

La Chambre, après avoir voté le régleme... nouvelles étrangères.

On attend le décret royal pour la clôture... nouvelles étrangères.

Garibaldi est arrivé ce matin à Livourne... nouvelles étrangères.

Le 16 du courant, à midi, M. le prince de... nouvelles étrangères.

L'Empereur, qui l'accréditait comme ambassadeur... nouvelles étrangères.

de France auprès du Saint-Siège. L'audience a duré... nouvelles étrangères.

une heure, et le nouvel ambassadeur, qui dès samedi... nouvelles étrangères.

avait eu déjà une conversation avec le cardinal... nouvelles étrangères.

Antonielli, a été reçu par le Saint-Père avec une... nouvelles étrangères.

extrême bonté et avec sympathie. On assure que le prince... nouvelles étrangères.

de La Tour d'Auvergne a manifesté au Saint-Père les... nouvelles étrangères.

fermes dispositions de l'Empereur de protéger toujours... nouvelles étrangères.

le gouvernement, et de le faire sortir de la condition... nouvelles étrangères.

anormale où il se trouve depuis quelque temps. L'opinion du parti pontifical, à Rome, si... nouvelles étrangères.

contraire à l'Empereur Napoléon, est maintenant changée. On commence à avoir confiance et on espère... nouvelles étrangères.

beaucoup. Le Saint-Père, dans l'audience d'hier, bien qu'elle ait été privée, a voulu recevoir... nouvelles étrangères.

aussi les personnages qui font partie de l'ambassade. — L'Observateur Romano annonce que l'année... nouvelles étrangères.

prochaine on procédera aux élections municipales dans les communes de l'Etat pontifical.

RUSSIE.

On mande de Saint-Petersbourg qu'un ukase impérial lève toutes les confiscations qui avaient été maintenues jusqu'à présent en Pologne. Les biens confisqués seront rendus aux Polonais rentrés dans leur pays, à ceux qui vivent dans l'exil et même à ceux qui sont nés à l'étranger.

Le grand-duc Michel a accepté le poste de gouverneur du Caucase. Le décret de nomination est déjà signé; mais le jour du départ du grand-duc n'est pas encore fixé.

— On mande des frontières de Pologne, le 20 décembre: On dit que le gouvernement est sur la trace du comité central secret. Des arrestations nombreuses ont eu lieu la nuit dernière. Parmi les personnes arrêtées on cite M. Epsheim, fils, administrateur du chemin de fer de Vienne, à Varsovie.

Pour copie conforme:

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

22 décem. Massabie (Ferdinand-Pierre), rue Ste-Catherine.

23 — Delpech (Pierre), rue Brives. Décès.

20 — Combajou (Jean), cultivateur, 50 ans, hospice.

20 — Cuniac (Antoine), charpentier, rue Clément-Marot.

23 — Rolles (Marguerite), sans prof. 78 ans, rue du Cheval-Blanc.

23 — Mispoulié (Charlotte), sans prof. 83 ans, rue St-Pierre.

24 — Ginière (Marie), ménagère, 61 ans, rue St-James.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 21 décembre 1862.

44 Versements dont 3 nouveaux... 608' » 9 Remboursements dont » pour solde. 2,747 »

TAXE DU PAIN. — 25 octobre 1862.

1<sup>re</sup> qualité 35 c., 2<sup>e</sup> qualité 32 c., 3<sup>e</sup> qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 15<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 05<sup>c</sup>.

Taureau ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 95<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catég., 85<sup>c</sup>.

Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 30<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 20<sup>c</sup>.

Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 25<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie 1<sup>er</sup> 15<sup>c</sup>.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 20 décembre 1862.

Table with 4 columns: Hectolitres exposés en vente, Hectolitres vendus, PRIX moyen de l'hectolitre, POIDS moyen de l'hectolitre. Rows for Froment and Mais.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

23 décembre 1862.

Table with 4 columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows for 3 pour 100 and 4 1/2 pour 100.

24 décembre.

Table with 4 columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows for 3 pour 100 and 4 1/2 pour 100.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvenient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartés, molettes, faibleses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princ. pharm<sup>es</sup> du dép<sup>t</sup>.

Nous recommandons à nos lecteurs le Monde Illustré, qui, par l'importance de son tirage, la beauté de ses gravures, l'intérêt de sa rédaction, est au premier rang dans la presse illustrée.

Bulletin général des Tirages

Publication intéressant tous les porteurs de titres.

Le COMPTOIR DES COUPONS, 7, rue St-Marc, à Paris, publiera tous les mois, à partir de janvier: 1<sup>o</sup> La liste générale des numéros sortis aux tirages des actions, obligations, valeurs des Compagnies de chemins de fer, villes, Compagnies industrielles, etc., devant être amorties ou remboursées avec prime; 2<sup>o</sup> Le chiffre des intérêts et des dividendes à recevoir. Abonnements: Paris et départements, 2 fr. 40 par an; 4 fr. 40 pour 6 mois; 80 cent. pour trois mois. — Envoyer le prix de l'abonnement franco en timbres-poste. Un numéro sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande accompagnée d'un timbre-poste de 20 cent.

Les splendides gravures HENRI IV ET SES ENFANTS: FRANÇOIS 1<sup>er</sup> CHEZ LÉONARD DE VINCI — JANE GRAY: LORD STRAFFORD, offertes les années précédentes par le MONDE ILLUSTRÉ à ses abonnés, ont obtenu un tel succès (44,000 gravures demandées en deux ans), que l'administration du journal, pour répondre au goût de ses abonnés, vient de traiter avec une grande maison de Londres pour la publication en France des chefs-d'œuvre de la gravure anglaise.

VINGT-QUATRE gravures au burin, du format du MONDE ILLUSTRÉ, seront publiées en 12 livraisons une chaque mois dans le courant de 1863: chaque gravure sera accompagnée d'un texte explicatif: l'ensemble des 12 livraisons, ou même seulement de six, formera un *heapsake* auquel rien de ce qui se publie en France ne peut être comparé. Cette publication, qui aura pour titre: LES CHEFS-D'ŒUVRE DE LA GRAVURE, est mise à la disposition de tout abonné ancien ou nouveau du MONDE ILLUSTRÉ, moyennant la somme de 7 fr. 50 pour les six premières livraisons (plus 1 fr. 50 pour le port dans les départements), et de 13 fr. pour les douze livraisons (plus 3 fr. pour le port dans les départements).

L'éditeur anglais a pu livrer par avance à l'administration du MONDE ILLUSTRÉ, un petit nombre de gravures qui ont été réunies en volumes et qui sont à la disposition des abonnés qui désireraient offrir cet album comme objet d'étrennes. — Ces volumes, composés de 24 gravures, seront vendus aux abonnés 15 fr. brochés, et 20 fr. reliés et dorés sur tranche (ajouter 3 fr. pour le port dans les départements).

LE MONDE ILLUSTRÉ

Le moins cher des journaux illustrés ne publiant que des dessins inédits, — de tous le plus répandu — le Monde illustré, d'une scrupuleuse moralité, est le véritable journal de la famille. — Chronique du jour par ses dessins d'actualité, — musée par ses illustrations, — encyclopédie par la variété de ses matières. — Imprimé avec luxe, enrichi de dessins exécutés par les meilleurs artistes, il doit son immense succès à l'intérêt de son texte, à la beauté et à l'exactitude de ses gravures. — En parcourant le Monde illustré, le lecteur assiste de son fauteuil à tous les événements qui occupent l'attention pu-

blique, qu'ils se passent en France ou en Chine, au Mexique ou en Grèce. — Le Monde illustré ne donne que des dessins inédits et ne procède pas comme quelques publications qui ne reproduisent que d'anciennes gravures déjà publiées, gravures qui, au moment de cette seconde et parfois même troisième et quatrième réédition, n'ont souvent d'exact que la légende qui les accompagne. — Ces publications, n'ayant pas de frais de correspondants, de gravures, de rédaction, peuvent se vendre à très-bas prix; c'est ainsi que l'une d'elles, le Globe illustré, a pu mettre les prix de son abonnement à 13 fr. pour un an et de son numéro à 0 fr. 20.

PRIX DE L'ABONNEMENT: 24 fr. pour un an. — 11 fr. pour 6 mois. 6 fr. pour trois mois. — (Sans primes.)

Un abonnement d'un an et les douze livraisons de la publication les CHEFS-D'ŒUVRE DE LA GRAVURE. . . . . 36

Ajouter 3 fr. pour le port dans les départements. Un abonnement de 6 mois et les six premières livraisons de la publication les CHEFS-D'ŒUVRE DE LA GRAVURE. . . . . 18 50

Ajouter 1 fr. 50 pour le port dans les départements. On ne souscrit pas pour moins de 6 livraisons, partant des 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet.

Les gravures: Henri IV et ses enfants; François 1<sup>er</sup> chez Léonard de Vinci. — Jane Gray, et Lord Strafford sont toujours à la disposition des abonnés. . . . . 26

Un abonnement d'un an et les primes de HENRI IV et FRANÇOIS 1<sup>er</sup> (prises dans les bureaux). . . . . 28

Un abonnement d'un an et les primes de JANE GRAY et LORD STRAFFORD (prises dans les bureaux). . . . . 28

Ajouter 2 fr. pour recevoir ces gravures à domicile et parfaitement emballées. La collection des 11 volumes est de 127 fr. — L'administration a toujours à la disposition de ses abonnés qui désirent compléter leur collection, des anciens numéros (prix du numéro 40 c. par la poste). — Les bureaux de vente et d'abonnement sont: 24, boulevard des Italiens. — L'administration est: 15, rue Breda. Toutes les communications, etc., doivent être adressées au Directeur du MONDE ILLUSTRÉ, 15, rue Breda.

BIJOUTERIE, HORLOGERIE, ARTICLES DE PARIS GALERIE BONAFoux, A CAHORS.

MM. MANDELLI, Frères

qui ont toujours obtenu la vogue pour les objets d'étrennes, désirant continuer de mériter votre préférence, viennent de recevoir de Paris un choix considérable de ces articles dont la coquetterie, la fraîcheur, l'élégance et le bon goût les engagent à solliciter votre visite.

Convaincus qu'ils pourront satisfaire toutes les exigences de votre goût, ils vous prient d'aller voir leurs jolies marchandises. En outre, comme ils sont les correspondants de MM. Charles Christoffe et C<sup>o</sup>, ils ont dans leur magasin un grand assortiment des orfèvreries, argenteries et dorures de cette maison.

Ils se chargent aussi de faire redorer et réajuster.

PATE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Préconisés par tous les Médecins contre la grippe, le catarrhe, la coqueluche et toutes les irritations de poitrine, accueillis avec empressement par tous les malades qui obtiennent de leur emploi un soulagement immédiat à leur souffrance, le Sirop et la Pâte de Berthé ont excité la cupidité des contrefacteurs.

Pour mettre un terme à des substitutions blâmables, nous rappelons qu'on évitera toute fraude en exigeant sur chaque produit à la codéine le nom de Berthé et la signature ci-contre

pharmacie lauréat des hôpitaux Dépôt à la PHARMACIE DU LOUVRE, 151, rue Saint-Honoré, et dans toutes les pharmacies de France et de l'Étranger.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le sieur André MONTAGNE, liquoriste, à Cahors, a l'honneur de prévenir férer son Entrepôt de liquides à la Chartreuse, près l'hôtel des Ambassadeurs.

PÂTISSERIE

Le sieur PÉRET, Victor, prévient le public qu'il vient d'établir une maison de Pâtisserie et Confiserie à Cahors, rue de la mairie

Une grande expérience, acquise par un travail sérieux, le met à même de fournir ce qui se fait de mieux dans sa patrie.

Assortiment d'étrennes pour le jour de l'an. — Bonbons et cartonnages des meilleures maisons de Paris.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6. a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

EAU, POMMADE ET SAVON DE TOILETTE HYGIÉNIQUE

F.-V. RASPAIL

Ces produits, de la préparation desquels sont rigoureusement exclues les substances vénéneuses, dont jusqu'à ce jour la parfumerie à fait un si déplorable usage, sont aussi hygiéniques que cosmétiques, en détergeant la peau et conservant le teint dans toute sa fraîcheur

MAISON RASPAIL 44, rue du Temple, à Paris.

DÉPÔTS chez tous les parfumeurs et coiffeurs.

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

CASTANET

Cartes de Visite

EXPOSITION DES ÉTRENNES 1863

Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

Paroissiens. — Livres de prières, de mariage et de communion. Publications illustrées pour l'enfance, la jeunesse et l'adolescence, reliures simples ou de luxe, mais de bon goût.

Toutes les nouveautés publiées en ce genre. Boîtes-cartonnages, instructives et amusantes.

Graziella de A. LAMARTINE, vol. grand in-4<sup>o</sup>, enrichi de 44 grands dessins, d'ALFRED DE CURZON, relié, doré sur tranche. . . . . fr. 25 »

Atala, de CHATEAUBRIAND, vol. grand in-4<sup>o</sup>, illustré de 44 grands dessins, par GUSTAVE DORÉ, relié, doré sur tranche. . . . . 60 »

La Terre avant le Déluge, par LOUIS FIGUIER, 1/2 rel. chagr. . . . . 14 »

Albums photographiques. Portraits de toutes les célébrités; reproduction des œuvres des grands peintres photographiés au carbone, format cartes de visite.

— Imagerie dentelée — Cartes à jouer — Fournitures de bureau de luxe. —



OPPRESSIONS, Toux, Rhumes, ASTHME, NEURALGIES, Catarrhes.

La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la Poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes Respiratoires. Dans les pharm. de tous les pays, PARIS: Vente en gros, J. ESPIC, 6, r. d'Amsterdam. — Exiger cette griffe sur chaque Cigarette.

LE CHOCOLAT-MENIER

se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'explique par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison MENIER.

1<sup>o</sup>— Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des agents établis aux lieux-mêmes de production y choisissent les meilleures espèces.

2<sup>o</sup>— Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.

3<sup>o</sup>— Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle: l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement: si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché des qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coter à un plus haut prix.

A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MENIER a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses Chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salubre.

Le propriétaire-gérant, A. LAYOU.